

Affiché le 07/05/2024



(à rappeler dans toute correspondance)

DOSSIER N° DP 085 223 24 F0024

Déposé le : 04/04/2024

(affichage du dépôt le 04/04/2024)

Et complété le 04/04/2024

Sur un terrain sis à : 11 RUE URBAIN SOULLARD

Et cadastré : 223 ZS 540

Pour : installation de panneaux photovoltaïques

DESTINATAIRE

SAS EUROPE ENERGIE VENDEE

3 Bis Rue Louis de Lagrange

Le Château d'Olonne

85180 LES SABLES D'OLONNE

Affaire suivie par GESLIN François

**OBJET : CERTIFICAT DE DECISION DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE
DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Le Maire au nom de la commune certifie qu'il ne s'est pas opposé à la déclaration préalable de SAS EUROPE ENERGIE VENDEE enregistrée sous le numéro DP 085 223 24 F0024 pour le projet ci-dessus référencé depuis le 04/05/2024.

Conformément à l'article R.452-1 du code de l'urbanisme, les travaux de démolition ne peuvent être entrepris avant quinze jours après la date d'autorisation.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

A SAINTE-HERMINE, le - 6 MAI 2024

Le Maire,

Philippe BARRÉ

Décision transmise au
représentant de l'Etat

le

- 7 MAI 2024

Par délégation du Maire,

Marie-Thérèse GUINOT

Adjointe au Maire

Informations diverses



L'attention du pétitionnaire est appelée sur le fait qu'à l'issue des travaux, une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux pour le calcul des impositions. La déclaration est à effectuer sur l'espace sécurisé depuis le site « impots.gouv.fr ».